

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 3 octobre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 21 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 11 représentants 16 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 28 voix

Délibération n° BS-2022/42

Objet : Congrès national des Parcs naturels régionaux de France

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	MONIN Michelle
WOLFF Corine	MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICARD Christian
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix Eric SANDRAZ à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CLOUZEAU Dominique
	EYMERY Clémentine
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline à WOLFF Corine	
GERIN Anne à GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	BELLINGHERY Éric
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix Bâabâa Jimmy à BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à MOREL Véronique
HABFAST Claus	PICHON-MARTIN Bertrand à ESCARON Dominique
	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine

Votants (en voix) : 28
 Exprimés (en voix): 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Congrès national des Parcs naturels régionaux de France

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France se tiendra dans le Parc naturel régional de Brière, les 19, 20 et 21 octobre 2022 sur le thème : « L'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse se rendra dans le Parc naturel régional de Brière.

Elle sera constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (2 personnes).
- D'élus représentant le Syndicat Mixte : le Président et 2 élus du Bureau syndical.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, de déplacement, d'achat de produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, il prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, de repas, de stationnement, de transport en commun ...) qui auraient été avancés par les participants.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Ainsi fait et délibéré le 3 octobre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

